



## La CES salue la ratification par l'Italie de la Convention de l'OIT sur le travail domestique

Geplaatst op vrijdag 21 december 2012 |



La Confédération européenne des syndicats (CES) félicite le gouvernement italien d'être le premier parmi les pays européens à ratifier la Convention 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail domestique. Cette ratification par l'Italie fait suite à une campagne réussie des syndicats italiens qui ont fait pression pour une adoption rapide de la Convention. La campagne italienne fait partie d'une campagne plus vaste, connue sous le nom de « 12 by 12 » (12 ratifications en 2012), qui mobilise les syndicats européens et internationaux en faveur de l'adoption de la Convention sur le travail domestique par tous les états membres de l'OIT. L'Italie est le huitième pays au monde à l'avoir ainsi ratifiée.

Grâce à cette Convention, les travailleurs domestiques ont aujourd'hui les mêmes droits que tous les autres travailleurs, en ce compris le droit au salaire minimum, l'accès à la sécurité sociale et la reconnaissance du temps de travail maximum et des périodes de repos obligatoires. Les travailleurs domestiques peuvent maintenant faire collectivement valoir leurs droits. Bien que la législation italienne et une convention collective fournissent déjà un cadre juridique complet aux travailleurs domestiques, seuls la moitié d'entre eux sont couverts par la sécurité sociale et 40% d'entre eux sont en situation irrégulière. La ratification donnera un nouvel élan pour aboutir à des conditions de travail décentes pour tous les travailleurs domestiques. Elle profitera avant tout aux femmes et aux migrants.

Cette ratification est d'autant plus significative qu'elle a eu lieu lors de la Journée internationale des migrants. La plupart des travailleurs domestiques sont des migrants et des femmes souvent exposées à des conditions de travail médiocres et irrégulières, en Europe comme ailleurs. La ratification par tous les États membres serait un premier pas pour rendre sa dignité au travail domestique et pour améliorer concrètement les conditions de travail et de vie de ces travailleurs. La CES demande instamment à tous les États membres de l'UE de ne pas tarder à suivre l'exemple de l'Italie.